

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732****· UFI:** 81D0-10DP-500A-FN22**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Désinfectant

Détergent à haute pression

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher S.A.S.

Z.A. des Petits Carreaux

5, avenue des Coquelicots

F - 94865 Bonneuil sur Marne

Tel.: +33-1-4399-6770

Kärcher AG

Industriestr. 16

CH - 8108 Dällikon

Fon: +41-44-8466-759

Internet: www.karcher.com**· Service chargé des renseignements :**

Département CSD-D

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management@de.karcher.com**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident
appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1	H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Acute 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ récipient avec doublure intérieure.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 2)

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants dangereux:

CAS: 2372-82-9 EINECS: 219-145-8 Reg.nr.: 01-2119980592-29	N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine) Acute Tox. 3, H301; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	≥5-<10%
CAS: 69011-36-5	éthoxylate d'isotridécanol 8 OE Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥1-<3%
CAS: 79-33-4 EINECS: 201-196-2 Numéro index: 607-743-00-5	acide L-(+)-lactique Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318, EUH071	≥1-<3%
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-XXXX	lauryl éther sulfate de sodium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	≥1-<2,5%
CAS: 5538-95-4 EINECS: 226-902-6	N-Dodécylpropane-1,3-diamine Skin Corr. 1A, H314; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302	≥0,25-<1%
CAS: 124-22-1 EINECS: 204-690-6	dodecylamine STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302	≥0,025-<0,1%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	<5%
désinfectants	

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 3)

Pas de respiration par bouche - à - bouche ou bouche - à - nez
Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire
Envoyer immédiatement chercher un médecin
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau :**

Envoyer immédiatement chercher un médecin
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux :**

Ophtalmologique des soins de suivi
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Lésions de la cornée

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxyde d'azote (NOx)

Gaz hydrochlorique (HCl)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

· **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 4)

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Bien ventiler les locaux d'entreposage.

Prévoir une cuve au sol sans écoulement

Ne conserver que dans le fût d'origine

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des acides.

Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4 e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,05 e mg/m ³ SSc;
--------------	---

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 5)

· DNEL		
2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)		
Oral	DNEL	0,2 mg/kg*d (consommateur)
Dermique	DNEL	0,91 mg/kg*d (employé)
		0,54 mg/kg*d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	2,35 mg/m3 (employé)
		0,7 mg/m3 (consommateur)
· PNEC		
2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)		
PNEC		0,001 mg/l (freshwater)
		0 mg/l (marine water)
		0,18 mg/l (STP)
PNEC sediment		8,5 mg/kg (freshwater)
		0,13 mg/kg (marine water)
PNEC soil		45,34 mg/kg (soil)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

Filtre A/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains :**



Gants de protection.

· **Matériau des gants** Butylcaoutchouc

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

* caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

* caoutchouc nitrile 0,4 mm, 30 min

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 6)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps :

Tablier
Bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique	liquide
· Couleur :	incolore
· Odeur :	aminée
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair	non applicable
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	9,9
· valeur du pH 1 %:	9-10
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	8 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,026 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 7)

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

· Température d'inflammation :	pas applicable
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· Teneur en substances solides :	20,2 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Forte réaction exothermique aux acides
Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
Corrode l'aluminium
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Ne convient pas aux substances sensibles aux alkalis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 8)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)

Oral	LD50	261 mg/kg (Rat) (OECD 401)
------	------	----------------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
----------	------	--------------------

69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE

Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)
------	-----	-----------------

124-22-1 dodecylamine

Inhalatoire	DL50	1.020 mg/kg (Rat)
-------------	------	-------------------

· **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.

· **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)

LC50/96 h	0,68 mg/l (F26) (OECD 203)
-----------	----------------------------

0,45 mg/l (Lepomis macrochirus) (US-EPA)
--

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 9)

EC50/48 h	0,073 mg/l (Daphnia magna) (US-EPA)
ErC50/96h	0,054 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC	0,0069 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
	0,024 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211, 21d)
69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE	
LC50/96 h	1-10 mg/l (Leuciscus idus)
EC50/48 h	1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)
EC50/72 h	1-10 mg/l (Aquatic plants)
68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium	
LC50/96 h	>1-10 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)
EC50/48 h	>1-10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72 h	>10-100 mg/l (Algae) (OECD 201)
EC50 (statique)	>10.000 mg/l (Pseudomonas putida)
NOEC (dynamique)	0,27 mg/l / (21 d) (Daphnia magna) (OECD 211)
	0,14 mg/l / (28 d) (Oncorhynchus mykiss) (OECD 204)
12.2 Persistance et dégradabilité	
69011-36-5 éthoxylate d'isotridécanol 8 OE	
Bismuth-act. sup.	≥90 % (mod. OECD 301 E)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques :**

· **Valeur DCO :** 425000 mg/l

· **Indications générales :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les formateurs de complexes organiques contenus atteignent un taux d'élimination DOC de 80% (correspondant au N°406 de l'annexe "Méthodes d'analyses et de mesures") et répondent, ainsi, aux exigences plus sévères de l'annexe 49 de la nouvelle directive pour les eaux résiduaires.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit **Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732**

(suite de la page 10)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA	UN1760
--------------------------	--------

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine), MARINE POLLUTANT
· IATA	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**



· **Classe**

8 (C9) Matières corrosives.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 11)

· Étiquette	8
· IMDG	
 	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (diamine)
· Polluant marin :	Oui
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 12)

· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODÉCYLPROPANE-1,3-DIAMINE (DIAMINE)), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- **Phrases importantes**
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 01.12.2021

Nom du produit Produit nettoyant désinfectant, liquide RM 732

(suite de la page 13)

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Corrosion cutanée/irritation cutanée	D'après les données d'essais
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Service établissant la fiche technique : CSD-D

· Contact :

Département CSD-D

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management@de.kaercher.com

· Numéro de la version précédente: 6

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

0-011-688-0

RM 732/4

2-479